PARIS

Direction de l'Urbanisme
Sous-Direction des Ressources - Bureau du Service Juridique

Registre n°1

ENQUETE PUBLIQUE

Demande de Permis d'Aménager
n° PA 075 112 18 V 0004

PROJET GARE DE LYON DAUMESNIL

12ème arrondissement

Mairie du 12ème arrondissement de Paris

ENQUETE PUBLIQUE

PROJET GARE DE LYON DAUMESNIL

Paris 12ème arrondissement

n° PA 075 112 18 V 0004

Siège de l'enquête publique : Mairie du 12ème arrondissement

Date de l'enquête : du 20 février 2019 au 29 mars 2019 inclus

Président de la Commission d'Enquête : Monsieur François BERTRAND
Membre titulaire : Madame Catherine GINER
Membre titulaire : Madame Françoise SOUYRI

Dates des permanences de la Commission d'Enquête en Mairie du 12ème arrondissement :

- Vendredi 22 février 2019 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 27 février 2019 de 9h00 à 12h00
- Lundi 04 mars 2019 de 14h00 à 17h00
- Jeudi 07 mars 2019 de 16h00 à 19h00
- Mardi 12 mars 2019 de 14h00 à 17h00
- Samedi 16 mars 2019 de 9h00 à 12h00
- Mardi 19 mars 2019 de 9h00 à 12h00
- Jeudi 21 mars 2019 de 16h00 à 19h00
- Vendredi 29 mars 2019 de 14h00 à 17h00

En exécution de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique de la Maire de Paris en date du 20 février 2019,
Je soussigné(e) Mme Morgane GARNIE Directrice Générale des services de la Mairie du 12e
déclare avoir ouvert ce jour le présent registre contenant 25 feuillets (soit 50 pages numérotées de 3 à 52) non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, et destiné à recevoir les observations du public durant l'enquête publique.

À Paris, le 20 FEV. 2019

20 FEV. 2019 NEANT

21 FEV. 2019 NÉANT

22 FEV. 2019 Dizier Anna 163 rue de Charenton
résidence Charenton-Erard
conseillère de quartier : Jardin de Reuilly.

Notre résidence (Paris-Habitat) comporte 519 logements et 1600 locataires. Une entreprise industrielle, plus précisément la teinturerie Simone, est située dans la résidence qui l'entoure.

Les nuisances sont énormes
- le bruit des 12 camions est incessant, les fumées de linge sont énormes.
- les pelots devant l'usine sont détruits, les détritus divers ne sont pas enlevés et les ouvriers urinent derrière les camions !
- les émanations toxiques sont régulières. Un habitant vient de gagner son procès, mais aucune amélioration n'est visible en ce qui concerne les bruits et les émanations.

Donc : je propose que cette usine soit délocalisée dans des terrains de la gare de Lyon. Actuellement l'aménagement de la gare peut permettre une délocalisation de cette teinturerie très nocive. Des bureaux seraient utilisables, et l'entreprise aurait plus de place : actuellement le ballet des camions empêche même le venue des pompiers (j'habite au 14e étage).
Ce projet de délocalisation est évidemment à étudier mais, il est curieux qu'à notre époque, une usine toxique puisse être installée dans une résidence.
- Les problèmes de climat, de réchauffement de l'atmosphère, de pollution ne sont pas pris en compte par Paris-Habitat

Dizier

22 février 2019

Dominique Imbernon-Fort

4

Il est difficile en l'état des choses de se rendre réellement compte du projet.

1 ha de verdure semble peu.

Je suis dans l'attente de précisions sur les immeubles d'habitation et de bureau : hauteur, style.

Interrogation par rapport aux transports (métros, bus) déjà saturés.

Intégration des bâtiments existants (halles) avec les nouvelles constructions ?

La circulation automobile et le stationnement avec les nouvelles constructions ?

22 février 2019

Xavier CHEMISSEUR xchemisseur@yahoo.fr

Interrogation concernant la hauteur des îlots et leur impact sur la lumière et l'accès au soleil au niveau de la rue du Chanolais

Mon interrogation concerne notamment l'îlot D qui viendrait très clairement en concurrence avec mon accès actuel à la lumière (11)

Questionnements également concernant le haut de la rue du Chanolais déjà fort impactée par la circulation en augmentation (WAZE etc...)

Quid de l'impact de ces nouvelles sources de nuisance automobile ?

Surpris de la surface du jardin (3362 m2)

Surpris de voir réapparaître la collecte des ordures face au 28 rue du Chanolais alors qu'elles sont actuellement collectées côte Jorge Semp

le volume des ordures sur cette zone donne lieu à de nombreuses nuisances et tensions entre habitants de la rue du Chanolais. Cf plan synthèse des réseaux existants et projetés PA08 (B)

Quid du stationnement des employés des bureaux ?

Merci de votre démarche et de vos efforts

Bien à vous

XC

25 FEV. 2019 NEANT

26 FEV. 2019 Janine CREISSEN-LAFOND .. rue du Charolais.

Vous fournissez de nombreuses informations techniques, difficilement lisibles (notamment chimie des sols...).

Les indications concernant les futures constructions sont floues et ambigües : hauteurs des immeubles. destinations....

A priori, il me semble que le béton et le goudron l'emportent sur les espaces verts : 1/10e de la surface totale, des opérations, au sol ... à moins que les toitures soient végétalisées ??? ..

Quelle est la durée prévue des travaux ... pour prévoir l'importance des nuisances -

27 FEV. 2019 NEANT

28 FEV. 2019 NEANT

-1 MARS 2019 NEANT

04 MARS 2019 Il faudra veiller à la hauteur des bâtiments.

Un jardin, ou 2, de plus, tant mieux..

05 MARS 2019 NEANT

06 MARS 2019 NEANT

07 MARS 2019

6 L'impact sur le trafic du métro sera sans doute important.
La surface des espaces verts apparaît assez faible.

---

08 MARS 2019

ETCHETO, Marianne rue du Chanolais

Nous avons été consultés sur la couleur du petit mobilier urbain lors de réunions publiques "concertations"?..
A ce jour, il n'y a aucune information sur les hauteurs des nouvelles constructions et aucune étude dans les documents fournis ici pour l'enquête publique, sur l'impact de ces nouvelles constructions sur l'ensoleillement, les modifications de vues, de perspectives, l'accès au ciel pour les constructions existantes de la rue du Chanolais et les habitants que nous sommes.

Nous sommes les principaux impactés par les conséquences de ce projet et peu écoutés.

quid des transports publics (augmentation de pop)
des nuisances liées au chantier
de la vie du quartier après sa densification
de l'imperméabilité des sols

Etcheto

B. PORDOY, 86 av. Daumesnil, 12e

Le document de l'agence RSHP disponible ce jour à la mairie du 12ème dans le cadre de l'enquête d'utilité publique, détaille le bloc de bureaux prévu, il :

- **Indique que la future hauteur de bureau serait 2 fois plus haute que celle du Centre de formation Sncf.**
- **Révèle une véritable folie architecturale eu égard au quotidien actuel des habitants de la rue du Charolais, qui occulterait nos larges horizons et balafrerait ce paysage.**
- **Est une insulte à la démocratie participative puisque les habitants se sont déjà fermement opposés à l'importante hauteur des bâtiments, lors de la dernière consultation à la Mairie.**

Vue du 86 avenue Daumesnil, 2ème étage

2 arbres frênes

Centre de formation Sncf, 3 étages

Arrière des 86-90 av Daumesnil

Théâtre de l'opprimé

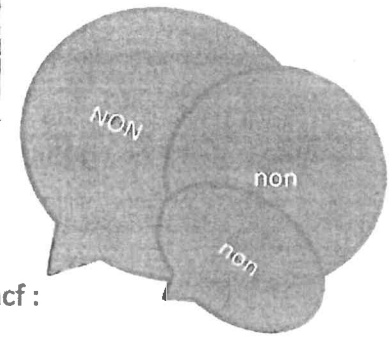

Projet de bureaux 2 fois plus haut que le Centre de formation Sncf :

Voilà ce que nous voulons :

- Une hauteur de ces bureaux inférieure ou égale, au Centre de formation Sncf.
- Une continuité architecturale en cohérence avec celui-ci, en harmonie de forme et de couleur avec l'ensemble existant, architecture publique des bâtiments ferroviaires et administratifs du 19ème siècle.
- Décaler ces nouveaux bureaux pour conserver les 2 arbres frênes et conserver une percée pour une vue vers un horizon lointain, ce que nous avons actuellement et tenons à garder.

11 MARS 2019

cuis de Jean Doucet, 68 av. Ledru-Rollin 0686 208 812

1- Dans les 15 cm du dossier, aucun élément décrivant le projet !
(sauf 5 lignes dans le résumé non technique de l'étude d'impact)
→ il manque . 1 présentation du projet (doc. 1.2.2 introuvable)
. un résumé technique devant intégrer une présentat° du projet (il n'y a qu'un résumé technique de l'étude d'impact)

Conclusion = . impossible de comprendre le projet !
. le document présenté est complètement technique et incompréhensible pour un citoyen moyen.

(*.S.V.P)

Le document de 19 pages est très insuffisant = aucune vue, organisation, ...

2 - Caractéristiques paysagères du projet.
Les éléments consultés, y compris le document photographique, ne présentent aucune description rérieuse (complète, argumentée) des éléments paysagers du projet.
On en déduit que ce projet n'a pas de caractéristiques paysagère.
Autrement = où sont-elles ? Comment les apprécier si on ne peut les constater ?
Il est donc étonnant et/ou "scandaleux" qu'un projet (sans doute intéressant) se prétendant "paysager" ne comporte rien de paysager.
Il est nécessaire absolument de décrire ces éléments de paysage manquant (on s'étonne que sur 15 cm de papier soumis aux citoyens, rien ne parle de paysage, sauf de belles photos de cerisiers en fleurs masquant presque toute la vue et ne présentant rien, les fleurs existant 10 j. dans l'année : c'est donc une caricature de présentation)

3 - Devenir des "2 grandes halles"
L'expérience de l'actuel "grand control" n'est pas commentée.
C'est dommage ! Car c'est une bonne expérience et elle permet de se faire une idée de ce que ce quartier peut être demain.
Il est dit que la programmation de ces surfaces "reste à définir"
Il est dommage qu'un projet d'aménagement explique que les usages "restent à définir". C'est essentiel au succès de l'opération

5

Suite : après demande, je récupère le document principal pour comprendre le projet : la notice décrivant le projet (1.2.2)
Le document comporte plus d'explication mais reste très insuffisant (40 pages, 3 mm à comparer à 15 cm du dossier)
Les éléments formels, paysagers, restent très difficiles à appréhender.
Des photos sur le plan général (p.14) font 2 cm sur 4 cm.
Bonjour la visibilité ! Sur 15 cm de dossier, n'aurait-on pas pu en faire + ?
Les vues de travers (profil en coupe) sont très techniques = très insuffisant pour appréhender l'impact et la qualité du paysage produit.
Par contre, on a 4 pages sur les essences plantées et les sols !! (qaq !)
Réellement = ça fait pitié !
Le dossier ne rend absolument pas compte de la valeur du projet (je crois qu'il en a) et notamment de la qualité paysagère et de son intégration avec les quartiers environnants.

→ Je revois la ville de Paris (je suis un citoyen de Paris) je demanderai au maître d'ouvrage SNCF de s'intéresser à un peu plus que ses rails ! Peut mieux faire !
Peut-être adjoindre au spécialiste des rails un véritable urbaniste - paysagiste - aménageur (suggestion)

---

12 MARS 2019 NÉANT

---

13 MARS 2019 NEANT

---

14 MARS 2019 NÉANT

15 MARS 2019 NÉANT

16 MARS 2019 NÉANT

18 MARS 2019 Isabelle MERVOYER Futur habitant du quartier rue Charolais.
Les Pièces constitutives du Permis Aménagé ne présentent que les photos du parc ... Rien ou quasi rien sur les immeubles à construire. Ce n'est pas correcte.
La moindre des choses serait d'avoir des photos montages de l'ensemble du projet et des vues des différentes rues impactées. (notamment Rue Charolais).
Les immeubles semblent très hauts ... Faire attention que cela ne deviennent pas des ghettos. 11 étages : c'est TROP!

19 MARS 2019 NEANT

20 MARS 2019 NEANT

21 MARS 2019 Caroline MONNIET 86 av. Daumesnil.
Je trouve dommage qu'après 2 ans de concertation nous n'ayons toujours pas d'information claire sur la hauteur des futurs bâtiments qui borderont notre quartier, déjà existant. Je viens de passer presque 1 heure à éplucher la demande de permis d'aménager pour la phase 1, que je n'avais pas trouvée sur internet (ni sur le site dédié au projet, ni sur celui de la mairie du 12e) et toujours aucune info claire sur la hauteur des immeubles. Certes, on peut

s'amuser à compter les lignes sur les schémas p. 120 en p. 401, mais ce n'est pas aisé.
Je souhaiterais que cette hauteur soit limitée, d'autant plus que le niveau du sol est plus haut dans ce nouveau quartier, mais de combien ? Ce n'est pas très clair dans le dossier.

- Nous nous réjouissons d'avoir bientôt un nouvel espace vert près de chez nous. Je regrette toutefois que certains espaces restent très minéraux : "jardin nord" et "place plantée". Ne pourrait-on pas les couvrir de gazon plutôt que de pavés ? Les soirs d'été, la nouvelle place Gertrude Stein restitue une chaleur intenable. Profitons de ce nouveau quartier pour apporter de la fraîcheur et non de la chaleur !

- Lors des réunions de concertation, on nous a promis un quartier sans voiture, car sans place de stationnement, mais je constate dans le document que des places de stationnement sont prévues en sous-sol de certains bâtiments ce qui augmentera le trafic routier rue du Chanlois. Je souhaiterais donc que soient installés de vrais ralentisseurs afin que la limite de 30 km/h soit respectée par tous, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.
NB : le ralentisseur au niveau du Conservatoire est actuellement insuffisant (en hauteur) pour limiter la vitesse de certains.

- Enfin, je trouve dommage que le nouveau jardin soit coupé en 2 par une route à double sens simplement limitée à 30 km/h (prolongement de la rue Charles Bossut). Pourquoi ne pas en faire plutôt une zone de rencontre à 10 ou 20 km/h avec priorité absolue aux piétons.

Merci

27 rue du Charolais - 75012 Paris

Locataire SNCF, je suis très étonnée de constater que cette dernière dispose de trésorerie importante pour entreprendre de un vaste programme de constructions alors que les immeubles existants sont de moins en moins entretenus.

Par ailleurs, je me pose la question suivante : le programme futur va-t-il amplifier la concentration de logements sociaux déjà très importante.

N'est-il pas souhaitable, pour une réelle mixité de veiller à garder un équilibre ou cherchez vous à déstabiliser le quartier, peut-être avez vous la nostalgie de l'Ile aux Châlons !!

J'espère, pour l'intérêt de l'ensemble des riverains, la prospérité du quartier dont l'emplacement est privilégié (proche de l'ensemble des gares, du POPB,) que vous allez avoir une stratégie qui apportera de la valeur ajoutée à ce quartier qui depuis qq années n'a cessé de se dégrader rues de plus en plus sales, rats...) SVP, ne détruisez pas ce quartier, ayez le recul pour constater le résultat dans des quartiers de Paris ou communes limitrophes où l'excès de zèle (très forte concentration de logements sociaux) n'a guère réussi pour une mixité sociale réussie. J'espère que le terme mixité du programme de demeure signifie un réel équilibre pour toutes les strats de la population (25% cadres moyens/cadres sups ~~&~~ il en faut, 25% étudiants/personnes

14 âgées, - mixite intergenerationnelle -, 25% fonctionnaires et 25% social/très social.

Enfin le lot 7 est très rapproché des bâtiments déjà existants. d'une part, de vos SNCF d'autre part. Appelez-vous cela qualité de vie, voudriez vous vivre dans un des appartements futurs ou anciens de cette partie du programme ?

la distance d'un immeuble à l'autre est de 12 mètres et ce sur les trois rangées d'immeuble

Enfin votre nouveau programme n'est qu'à ≈ 15 mètres des voies ferrées !!

Bref, je suis scandalisée de voir à quel point vous forcez la promiscuité, la concentration, au détriment de la qualité de vie des riverains déjà en place.

Réagissez, ayez une politique responsable, projettez vous 99 années plus tard pour imaginer les conséquences de ce que vous envisagez de construire afin de rectifier le tir avant qu'il ne soit trop tard.

ET LE Bruit, et le vis-à-vis : bref trop c'est trop.

25% de social dans Paris ne veut pas dire concentration à outrance pour compenser les arrondis

sements qui s'arrangent pour ne pas avoir de log^ts sociaux : car Paris se divise en 2 (l'Est où très forte concentration sociale et l'Ouest où le social est quasi absent.)

INACCEPTABLE : la concentration de log^ts du début de la rue du Charolais (lot 8) au 31 rue du Charolais (lot 7). Merci de revoir votre programme, sinon vous aurez des problèmes à très courts terme vue la concentration sur cette partie du programme.

---

22 MARS 2019 NÉANT

---

25 MARS 2019 NÉANT

---

26 MARS 2019 NÉANT

---

27 MARS 2019 NÉANT

---

29 MARS 2019 173 rue de Charenton - GEROLAMI Jeanne Noëlle

- Bien qu'éloignée de la prochaine ZAC, je constate que la superficie espaces verts - 1 ha - est bien insuffisante
- Il semble que les terrasses ? toitures ? des immeubles ne seront pas végétalisés // quelle hauteur ?
- Veillez à un équilibre (logements sociaux) pour une réelle mixité sociale - " privatifs)
- Point des transports ? Trafic véhicules rue du Charolais à limiter -

16. Didier LE RESTE - 05 Rue Paul DUKAS - 75012 PARIS

Il est toujours agréable d'entendre, de voir exposé avec moults arguments plus convaincants les uns que les autres un projet d'aménagement qui vise à rendre ~~plus~~ un quartier plus attractif, plus végétalisé, plus agréable à vivre, en appui d'une formule qui il est toujours bon de mettre : le désenclavement !

Celui dit, je note que l'essentiel du projet concerne un site ferroviaire ~~qui de fait~~ se verra amputer de parties non négligeables de ses emprises. Par expérience, on sait que celles-ci pourraient faire défaut dans le cadre d'une politique qui conviendrait à développer le rail, système de transport économe en énergie, écologique et sûr, ce qui n'est pas rien dans la lutte engagée contre le réchauffement climatique !

Dans le projet d'aménagement GARE de LYON - DAUMESNIL rien n'est précisé sur les conditions d'évacuation des gravats liés aux démolitions et à l'cheminement des matériaux utiles aux constructions envisagées. Il n'est pas acceptable que l'on assiste à un déferlement de camions (24/jr de 15 tonnes pendant plusieurs années alors que

l'on se trouve si proximité d'infrastructures ferroviaires (Gares de LYON, de BERCY, petite ceinture ferroviaire ...) les riverains et plus largement les habitants-es du 12e ne pourront pas accepter de voir leurs conditions de vie encore un peu plus dégradées que d'ordinaire avec la circulation de camions dans leurs rues et supporter les nuisances que celle-ci génère (bruits, pollutions, insécurité routière, détérioration de la chaussée ...) !

Il faut absolument que soit décidé le transport des gravats et autres matériaux par voie ferrée ... la voie de la raison !

En défaut bien conscience que les Enquêtes publiques ne sont que consultatives, mais en nourrissant un petit espoir d'avoir pour une fois été entendu !

28/03/2019

29 MARS 2013

18

Pourquoi ne pas intégrer le projet "Un low tech lab à la gare des Gobelins" dans le cadre de l'appel à projets Réinventer paris 2 de la ville de Paris.
Ce serait l'occasion de créer une logistique de la manière d'Amazon pour valoriser le million de tonnes de déchets produits par la ville en richesse (stockage, Vente comme matières secondaires aux entreprises, conseils à l'emploi ---).
Stockage par catégorie dans les sous-terrains et les parkings sous exploités.
Ce dispositif serait la première étape pour favoriser le développement durable notamment, l'économie circulaire (0 déch recyclage, agriculture urbaine, filière agricole, énergies renouvelables comme moteur d'une nouvelle croissance génératrice d'emplois.

aubina75@yahoo.
Lydia Vergerolle 0610914150
Présidente d'Assistance services
Agence d'innovation solidaire et durable

Valerie Montandon
Conseillère de Paris (LR)

les points positifs de ce projet sont que l'amenagement s'effectue sur des fiches ferroviaires et que la repartition des logements entre PLI et SRU est plus equilibrée que dans les autres projets en cours.

Cependant il apparait de nombreuses incertitudes et manquements dans les documents transmis notamment au niveau techniques, ce qui n'est pas acceptable à cette etape du projet.

Il est noté que les espaces verts representent 10 m² par hab mais il apparaisse bien faible par rapport au constructions et espaces mineralisés.
Il est surtout inadmissible que la hauteur des immeubles ne soit pas mentionnée. Seule le nombre d'étages est evoqué (et les R+10 et R+11 sont bien trop elevés) mais cela ne remplasse pas l'indication de la hauteur. Il est important de rappeler qu'il existe un denivelé de ⊕ de 5 metres qui ajouté aux constructions risque une hauteur non negligeable et une vue imposante pour les riverins.
La situation geographique du jardin et son enclavement le long des voies de chemin de fer fait apparaitre que le jardin sera peu praticable par les habitants (et ne semble être erigé a cet endroit que pour gonfler les chiffres d'espaces verts sur le papier).

Conclusion : nb insuffisances sur la hauteur des immeubles, l'intégration paysagère et l'amenagement urbains et l'etude des flux des personnes et des vehicules.
Suggestion : une extension des locaux du commissariat de police, en raison de la proximité du site et de la

20 Suite Valeré Montandon

Sous une revision de l'integration paysagere et un amenagement d'espaces vert plus central et accessibles aux habitants et sous reserve de la communication de la hauteur des immeubles j'emet un avis defavorable a ce projet tel que présenté. Un meilleur amenagement s'impose! et les documents transmis doivent être plus complets.

page 21
F.B.

Catherine BARATTI-ELBAZ
Maire du 12e arrondissement

Paris, le 25 MARS 2019

Monsieur François BERTRAND
Président de la Commission d'Enquête
« Gare de Lyon Daumesnil »
Mairie du 12e arrondissement
130 avenue Daumesnil
75012 Paris

Réf : CBE/IA/KB – D19MA12.640
Objet : Contribution à l'enquête publique Gare de Lyon Daumesnil

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête,

Le projet d'aménagement Gare de Lyon Daumesnil s'inscrit sur un site historique appartenant à la SNCF, longtemps inaccessible aux habitants, et dont les activités ont progressivement été déplacées et réorganisées dans le cadre de la stratégie du propriétaire.

Ce projet, qui s'inscrit dans la continuité du nouveau quartier Charolais-Rotonde livré en 2017, permettra de répondre aux objectifs partagés de la Ville de Paris et de la SNCF de créer un nouveau morceau de ville au service du logement pour tous, d'un rééquilibrage des activités de l'ouest parisien vers l'est, et de nombreux services de proximité et d'équipements publics. En effet, une nouvelle crèche de 66 berceaux et un groupe scolaire seront créés, ainsi qu'un grand jardin d'un hectare, et de nouvelles rues et liaisons entre la Gare de Lyon et le quartier Dugommier.

Il sera aussi important de pouvoir rendre visible cette histoire ferroviaire, si présente dans le 12e arrondissement, grâce à la préservation d'une partie des halles et de bâtiments historiques, notamment au nord du site, à proximité de la rue de Rambouillet, tout comme le cheminement piéton le long des voies. Je souhaiterais que la réhabilitation des halles puisse permettre d'accompagner les usages et besoins futurs des habitants et riverains, notamment en imaginant l'implantation d'équipements culturel et sportif.

Ce projet majeur pour le 12e arrondissement, et ses habitants, a été largement concerté entre 2016 et 2018, à travers l'organisation de visites du site, d'ateliers thématiques ou de réunions publiques d'information. Les habitants, riverains, et conseillers de quartier y étaient très nombreux. Nous continuerons de programmer des temps d'échanges et de concertation jusqu'à la livraison de ce nouveau quartier, comme je m'y engage sur l'ensemble des projets d'aménagement de l'arrondissement.

L'accessibilité de ce territoire est majeure pour permettre aux futurs habitants et usagers de se déplacer aisément. Si la Gare de Lyon est à proximité de la partie nord du site, en revanche il est certain que les habitants et usagers de la partie sud privilégient un accès au métro vers la station Dugommier, de la ligne 6. Afin de faire face à cette nouvelle demande, il apparait indispensable de réaliser un second accès à la station Dugommier, permettant d'absorber ces nouveaux flux. Il revient à Île-de-France Mobilités de réaliser la création de cet aménagement, nécessaire à l'émergence de ce futur quartier et à l'augmentation prévisible du flux de voyageurs.

P.22
KB

Concernant la question du chantier, Espaces Ferroviaires poursuit la démolition de plusieurs bâtiments ces prochains mois. L'aménageur m'a apporté des garanties fortes sur la gestion de son chantier, permettant aux riverains immédiats d'être le moins impactés possible et régulièrement informés. Je regrette néanmoins que des solutions n'aient pas encore été trouvées concernant l'acheminement des débris et matériaux de chantier (démolition, et constructions à venir) par les voies de chemins de fer, alors même que le site se trouve à proximité directe d'un des faisceaux ferroviaires les plus grands de Paris.

Dans un contexte d'urgence climatique, cette solution permettrait d'apporter une réponse innovante aux défis environnementaux, notamment en limitant l'activité des camions, et les nuisances qu'ils génèrent. À cet égard, il m'apparait aussi indispensable que l'ambitieux programme en matière d'espaces verts et de plantation d'arbres puissent être respectés afin de durablement créer un territoire de biodiversité, dans un espace aujourd'hui intégralement bitumé.

Ce projet d'aménagement devra continuer de se construire en lien avec les riverains, et les acteurs du quartier, qui y verront de nouvelles opportunités pour s'y développer ou y développer leurs activités (économiques ou associatives). D'ores et déjà, le Commissariat du 12e arrondissement, voisin direct du site, m'a fait part de sa demande d'étendre ses locaux afin d'améliorer ses conditions d'accueil, à la fois pour le public et ses agents. Je souhaiterais donc qu'il puisse être étudié une extension des locaux du commissariat dans ce nouveau quartier.

Ce projet d'envergure est exemplaire de ce que doit être une ville en mutation, qui compose avec ses grandes infrastructures nationales et son histoire ferroviaire, tout en proposant l'émergence d'un quartier durable et solidaire. Je crois en la réussite de ce projet et à sa capacité à répondre aux enjeux de notre ville.

Je me tiens à votre disposition et vous assure de mon soutien pour la réussite de cette enquête publique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de la Commission d'Enquête, à l'assurance de ma haute considération.

Catherine-BARATTI-ELBAZ
Maire du 12e arrondissement de Paris

De: Jean Pierre RONSSIN <ronssin.jean-pierre@neuf.fr>
Envoyé: lundi 4 mars 2019 18:06
À: DU-GARE DE LYON DAUMESNIL
Objet: pour répondre à votre enquête

Bonjour,

Voilà plus de trente ans que j'habite le quartier d'Aligre. Aussi ai-je assisté à la création de la Coulée verte et à l'aménagement de tout le secteur Bercy que la jolie passerelle Simone de Beauvoir est venue prolonger pour nous mener à cet autre nouveau quartier en création derrière Austerlitz.

Je me suis réjoui de tout cela et ai pensé pendant longtemps qu'un passage piétonnier serait bientôt créé qui relierait ces magnifiques réalisations entre elles afin de permettre à tous les habitants résidant de part et d'autre des rails de la gare de Lyon de se rendre visite. Mais non, rien à ce jour ! Comment s'y prendre alors ? Une simple carte des lieux nous renseigne sur les possibilités actuellement offertes à ceux qui aiment marcher. Elles sont faciles à évaluer : passage par la gare ou franchissement d'un tunnel qui n'invite pas à la promenade. On ne parle pas de celui, tout aussi riant, qui n'est accessible qu'après trente minutes de marche à pied pour qui vient de la gare de Lyon… En gros, le secteur de Bercy, qui est fort attractif pour moi comme pour beaucoup, est un morceau du 12 ème à part, voire un no man's land, comme le fut jadis la Halle aux vins. En fait, rien à changer.

En résumé : **une passerelle au-dessus des voies de chemin de fer de la gare de Lyon** viendrait compléter utilement cet axe piéton créé notamment par la Coulée verte pour donner directement accès, pour les uns, au parc de Bercy et à sa passerelle qui enjambe la Seine et permettre à d'autres de se rendre dans le secteur Bastille-faubourg Saint-Antoine, lui aussi attractif.

Enfin, toujours au chapitre des étonnements et de l'incompréhension, je me demande pourquoi, pour **se rendre de la gare de Lyon à celle d'Austerlitz**, aucune **correspondance** n'est prévue sous forme, par exemple, d'un simple tapis roulant.

Ceux qui sont encombrés de valises et de jeunes enfants à leur descente du train, sans parler des plus ingambes, par exemple, seraient heureux d'échapper à la prise d'assaut d'un bus... dont ils ne connaissent d'ailleurs pas l'emplacement, pour beaucoup. Aussi doivent-ils, pour certains, se payer un taxi afin de se rendre l'autre côté de la Seine. La distance à franchir est à peine plus longue que celle évoquée ci-avant. Pour ma part, je serais heureux de pouvoir prendre la ligne 10 du métro sans devoir passer par Châtelet, le jour où la pluie me dissuade de marcher. Car il est vrai que je vais souvent plus vite en marchant qu'en prenant le bus qu'il me faut attendre et que le pont d'Austerlitz ralentit immanquablement.

En vous remerciant de bien vouloir relayer mes modestes observations aux personnes en charge de l'amélioration de cette ville et de mon arrondissement qui me sont chers.

bien à vous

Jean-Pierre Ronssin

Resp. de Mme CREUSY un document à 17h05 après fermeture de la Mairie, une clef USB,

Registre dos. à 17h05 le 29 Mars 2019

François BERTRAMS Président de la

Commission d'enquête.